



INSEE
Grand-Est

Le Grand Est dans le brouillard de Nautille

Après le groupe de travail du 6 juin 2019 sur la mise en place des nouvelles zones d'activité des enquêteurs (cf. [CR Cfdt](#)), la Direction devait refaire un état des lieux en dialogue social du devenir des enquêteurs du Grand Est. C'est enfin chose faite avec le groupe de travail du 2 février 2021. **Mais force est de constater que les informations fournies par la Direction laissent les participants dans le brouillard. La Cfdt demande donc des compléments sur le devenir des enquêteurs.**

La Direction a également présenté l'avancement des futurs travaux de la cité administrative de Strasbourg.

NAUTILE : Situation des enquêteurs dans le Grand Est au 1^{er} janvier 2021

Lors de la réunion du 2 février 2021, la Direction rappelle le résultat national et les différentes étapes du tirage des nouvelles zones d'enquêtes (NAUTILE).

En avril 2018, une baisse de 50 ETP du nombre d'enquêteurs France entière a été décidée. Elle est notamment due à la baisse du nombre de grappe EEC, à la diminution du nombre de zone de l'échantillon maître et à l'utilisation des données de caisse.

Pour évaluer l'impact de ces nouvelles zones, un exercice OPALE AT a été réalisé en mars 2019 sur les enquêteurs présents en avril 2019 et qui devraient être présents en 2021 hors CDD court (CDD pour pic de charge, absence de l'enquêteur, CDD recrutés provisoirement dans l'attente d'une décision de mobilité interne).

L'exercice national a démontré seulement un enquêteur hors champs. Pour le Grand est, aucun enquêteur n'est concerné par une modification de quotité contractuelle, 3 par l'ajout d'une nouvelle activité et 16 par la modification de la nature de la charge (vitesse et temps de déplacement, enquêtes téléphoniques).

La Direction souligne que depuis, le réseau a subi des changements avec des démissions, départs en retraite, des recrutements et l'ouverture de poste sur de nouvelles zones.

La Cfdt s'inquiète à savoir si une solution a bien été trouvée pour tous les enquêteurs en contrat en 2019. Les documents fournis sont imprécis et erronés (incohérence sur le pic de charge et la hausse temporaire de quotité). Ils ne permettent pas d'avoir une bonne visibilité sur la situation exacte du réseau enquêteur (détail par activité, type de contrat, typologie des départs).

La Direction nous informe qu'elle nous fera parvenir des tableaux plus détaillés pour répondre à nos demandes. Elle précise qu'il risque d'y avoir quelques modifications suite aux résultats de la mobilité géographique (CDD court vers CDD long, fin de CDD court) ainsi que le détail de la nature des départs.

En revanche, la Direction nous informe qu'elle n'est pas en mesure de nous fournir les cartes des nouvelles zones en l'absence de l'autorisation de la DG. Ces nouvelles cartes seraient classées confidentielles. Toutefois, la Direction précise qu'elle fera remonter notre demande d'accès à ces cartes à la DG.

La Cfdt demande si les conditions de travail ont bien été étudiées et réunies ? Nous nous interrogeons notamment sur l'augmentation du temps et la dégradation des conditions de déplacement sur certaines zones.

La Direction explique que cette augmentation du temps de déplacement était nécessaire à la sauvegarde de la quotité de travail de tous les enquêteurs.

La Cfdt rappelle à la Direction que la supervision était une proposition nationale pour combler les pertes de quotité. Nous nous étonnons de ne pas la voir apparaître dans le Grand Est (avant décision de report de collecte). Nous demandons à ce que la supervision soit accessible aux enquêteurs en 2022.

La Direction nous informe que la compatibilité entre la supervision et la réalisation des enquêtes est compliquée et doit donner lieu à d'importante étude car un enquêteur qui effectuera de la supervision ne pourra pas faire d'enquêtes durant cette période.



Les zones restent cachées dans leur coquille.

Futurs travaux de la Cité Administrative de Strasbourg



Des travaux d'envergure auront lieu sur la cité administrative à partir de cet été. Plusieurs cabinets d'architecte ont répondu à l'appel à projet. La Direction attend le résultat de la sélection.

Deux questionnaires seront envoyés prochainement pour recueillir les besoins des agents, l'un destiné aux agents de la cité, l'autre aux agents amenés à fréquenter la cité. La Direction signale d'ores et déjà que le parking ne sera plus accessible à partir de cet été.

Un groupe de travail de la cité administrative dédié aux travaux se réunira prochainement. Un appel à candidature auprès des agents de l'Insee sera lancée deuxième quinzaine de février.

La CFDT souligne l'importance de la transmission des informations obtenues dans ces groupes de travail par les agents Insee présents à tous le Grand Est. Celle-ci est à organiser.

Il sera également utile de prendre l'avis des divisions Insee lorsque le groupe de travail de la cité devra prendre des décisions pour tous les agents de la cité administrative.

Vos représentants CFDT à ce GT

Martine Toussaint,
Sonia Schwartz,
Annabelle Laurent
Nathalie Bailly experte nationale